

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à l'école secondaire Wilfrid-Léger à Waterloo, mardi 21 février 2017, à 19 h 30.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Marilyne Lafrance	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Serge Poirier	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA

Sont absents :

Danny Lamoureux

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Mario Beauvais	Directeur par intérim, service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, Secrétariat général et des archives
Anick Héту	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

I9CC1617-081

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Le point 9.1 est retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. **MENTION DE FÉLICITATION**

19CC1617-082

3.1 **PROJET AUTOUR D'UNE EXPOSITION**

CONSIDÉRANT la vingt-septième année de succès de cette initiative unique au Québec;

CONSIDÉRANT l'opportunité de découvrir et d'apprécier des œuvres d'artistes actuels qu'offre ce projet à nos jeunes;

CONSIDÉRANT l'engagement et le dévouement dont font preuve les nombreux partenaires impliqués dans le succès de ce projet;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame France Choinière

QUE le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à Madame Christine Gosselin et l'ensemble de ses partenaires et artistes pour leur engagement dans le cadre du projet « Autour d'une exposition ».

Adopté à l'unanimité

4. **AUDITIONS D'ÉLÈVES**

Aucun.

5. **AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS**

Monsieur Joël Mailloux

#36-01-30-012

Enseignant à l'école secondaire Joseph-Hermas-Leclerc, Monsieur Mailloux se dit très inquiet concernant le nombre d'heures octroyées dans les écoles secondaires de la commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour le cours d'éthique et culture religieuse. En guise d'exemple, il dépose un document et apporte quelques précisions. En se faisant le porte-parole des enseignants de cette matière, il ajoute que le programme ne peut pas être vu dans sa totalité selon le nombre d'heures allouées et que la commission scolaire ne respecte pas ses engagements convenus le 3 juin dernier, soit d'accorder 80% des heures suggérées par le MÉES. Donc, il annonce qu'un grief pour non-conformité de la loi sera déposé.

(Des commentaires sont émis, en lien avec cette audition, à 7.1.3 Parole à la direction générale)

Monsieur Sébastien Houle

Enseignant d'anglais à l'école de la Moisson d'Or, nouveau trésorier du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), Monsieur Houle fait des commentaires sur différents sujets notamment l'article du président de la commission scolaire, les enjeux liés aux finances du SEHY pour régler les griefs, les difficultés liées avec les achats regroupés, etc.

Monsieur François Desrochers

Enseignant à l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand, Monsieur Desrochers avoue son inquiétude face à la démotivation et la perte du sentiment d'appartenance et de fierté des enseignants liées à l'obligation d'appliquer la politique d'achats. Il se dit désolé de constater que la commission scolaire fasse des économies sur le dos des enseignants notamment ceux des classes des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et que cela entraînerait possiblement des pratiques parallèles non-conformes de leur part. Il souhaite que le conseil des commissaires réfléchisse sur ces impacts.

Monsieur Martin Laboissonnière

#36-01-30-013

Monsieur Laboissonnière dépose une lettre qu'il lit. Les sujets soulevés sont notamment la distribution de la mesure 15312, l'absence des comptes-rendus des rencontres des comités de relation de travail et des élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et l'envoi des courriels au président.

Madame Sophie Veilleux

#36-01-30-014

Madame Veilleux dépose une lettre et en fait la lecture. Elle rappelle notamment une situation survenue il y a quelque temps concernant une absence d'un enseignant de la commission scolaire et les conditions pour l'obtention d'un motif de forces majeures. Elle questionne également les avantages de l'application de la politique d'achats regroupés.

Monsieur Eric Bédard

#36-01-30-015

#36-01-30-016

Monsieur Bédard dépose deux documents faisant référence à des anciens litiges. Il tente de faire la démonstration de la non-collaboration de la commission scolaire du Val-des-Cerfs par la présentation d'une décision. Il questionne la direction que prend la commission scolaire et avise que le SEHY continue d'appliquer les mesures qu'il juge pertinentes dans la poursuite de ses dossiers.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19CC1617-083

6.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 JANVIER 2017

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

6.2 SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

En lien avec les auditions des contribuables et des délégations (point 5) de la rencontre du 24 janvier 2017, Monsieur Eric Racine traite du dossier des services des orthopédagogues.

La mesure 15312 concerne, entre autres, les orthopédagogues. Il s'agit d'une mesure dédiée et conventionnée pour laquelle le report des sommes non-utilisées, s'il y a lieu, est systématique. Toutefois, ces reports des allocations non-dépensées sont non-récurrentes par défaut.

À la fin de l'exercice 2015-2016, une somme totale de 88 514 \$ a été reportée à cette année, soit l'exercice de 2016-2017. Conséquemment, cette année, l'allocation initiale de 480 080 \$ et le report de 88 514 \$ totalisent un montant de 568 594 \$. Avec ces sommes, la commission scolaire rémunère l'équivalent de 3.75 orthopédagogues au primaire et 3.15 enseignants-ressources au secondaire.

Par ailleurs, Monsieur Eric Racine poursuit en précisant que, suite à la réception des nouveaux paramètres budgétaires initiaux amendés, en cours d'année, les ressources financières procèdent à l'analyse et la validation des documents reçus. Les sommes supplémentaires qui en seraient dégagées, si non-dépensées au 30 juin 2017, seront systématiquement reportées à l'exercice financier subséquent.

La reddition finale relative à la mesure 15312 sera disponible lors de la production des états financiers annuels de 2016-2017.

En lien avec la situation spécifique d'un service d'orthophonie en privé, Monsieur Eric Racine est formel en précisant que les services éducatifs ne remboursent pas aux parents des services professionnels qu'ils engagent au privé, même si les parents invoquent des délais dans les services dans les écoles.

Le seul cas, récemment vécu, pour lequel des services professionnels ont été remboursés est celui où le service ne pouvait pas être offert par notre professionnel soit une évaluation en orthophonie qui devait se faire en espagnol. Il s'agissait d'un élève du primaire, nouvel arrivant, donc sans une maîtrise suffisante du français pour clairement poser un diagnostic. Il explique que, dans ce cas exceptionnel, une entente avec les parents avait été validée par la direction de l'école et conclue avant l'évaluation.

En réponse à Madame Sophie Veilleux en lien avec l'octroi d'un poste d'enseignant en formation générale aux adultes (FGA), Monsieur Eric Racine affirme que, compte tenu des demandes divergentes du SEHY, la commission scolaire a traité le dossier convenablement. Cependant, comme le dossier est maintenant judiciairisé, il n'ajoute pas de commentaires.

7. ÉTUDE DES DOSSIERS

7.1 POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

7.1.1 PAROLE À LA PRÉSIDENTE

Monsieur Paul Sarrazin ajoute des commentaires aux propos entendus lors des auditions de contribuables et de délégations.

Tout d'abord, il confirme que Monsieur Martin Laboissonnière lui envoie des informations par courriel. Il ajoute qu'il en informe les commissaires et que les sujets dont il est question sont traités lors des réunions de travail.

Concernant certains propos de Monsieur François Desrochers, il trouve dommage que les enseignants ne se reconnaissent plus à la commission scolaire du Val-des-Cerfs et que cela impacte la reconnaissance de leur travail. Il constate pourtant l'inverse provenant de l'externe. On estime très positivement les membres du personnel de la commission scolaire du Val-des-Cerfs et souligne et cite en exemples, les actions, les façons de faire et les procédés. Il tenait à préciser ce regard externe sur la commission scolaire.

Il conclut en annonçant que le mois prochain, d'autres réponses aux questions soulevées au point 5 seront données.

7.1.2 PAROLE AUX COMMISSAIRES

En lien avec les commentaires de Monsieur François Desrochers, Madame Marie-Claude Noiseux souhaite s'assurer de la pratique concernant la possibilité de faire des achats sans bon de commande.

Monsieur Eric Racine confirme que pour des achats occasionnels et urgents, à faibles coûts, il est possible de se procurer des articles sans bon d'achats. Les directions des écoles en ont toutes été avisées via des rencontres réseaux. Monsieur Eric Racine ajoute qu'on parle d'un montant symbolique annuel pouvant se situer entre 20 et 30\$.

Suite au commentaire de Madame Sophie Veilleux, Madame Marie-Claude Noiseux souhaite qu'on lui définisse « congé forcé ».

Madame Mélanie Huard commente le fait qu'il manque des ordres du jour pour les rencontres des commissaires sur le site de la commission scolaire. Monsieur Eric Racine répond que la mise à jour sera faite.

Monsieur Marc Gagnon, en tant que substitut pour Monsieur Danny Lamoureux au comité du Groupe actions solutions pauvreté (GASP), informe ses collègues qu'il a assisté à la remise des prix pauvreté. Une couverture médiatique assurera la transmission de l'information à la population.

Madame Georgette Beauregard-Boivin et Messieurs Pierre Lavoie et Marc Gagnon ont assisté à la conférence de presse du Centre Intégré de Formation (CRIF), le 7 février dernier annonçant les activités du Centre régional intégré de formation (CRIF) pour souligner son 50^e anniversaire. Ils ont été enchantés par l'organisation ainsi que le savoir-faire des enseignants. Ils sont reconnaissants de l'accueil qu'ils ont eu. Bravo!

Monsieur Pierre Lavoie ajoute qu'un article sur le Centre régional intégré de formation (CRIF) a été publié dans le magazine Industrie Commerce. Il demande la transmission de cet article à tous les commissaires.

Madame Georgette Beauregard Boivin ajoute qu'elle a assisté au conseil d'établissement de l'école secondaire Wilfrid-Leger. Elle souligne le dynamisme des membres de ce comité.

7.1.3 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

En réponse à Monsieur Eric Bédard concernant l'article paru dans la Voix de l'Est le 11 février dernier et qui fait référence au cours d'éthique et culture religieuse, Monsieur Eric Racine apporte les commentaires suivants.

Tout d'abord, en 2008-2009, la commission scolaire avait sanctionné des élèves pour leur absence du cours obligatoire d'éthique et culture religieuse sur le principe qu'il n'existait aucune balise d'exemption pour quelque cours obligatoire qu'il soit.

Suite au jugement de la commission scolaire Des Chênes, en septembre 2009, la preuve n'a pas été démontrée que le programme éthique et culture religieuse portait atteinte à la liberté de religion et donc, les élèves ont été dans l'obligation d'assister au cours éthique et culture religieuse.

Concernant l'organisation de la grille matière, il faut se rappeler que le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES), prévoit, aux articles 23 et 23.1 du régime pédagogique, un nombre d'heures indicatif pour l'ensemble des matières à considérer dans la grille-matières.

La direction d'établissement donne les balises et recommandations à l'équipe-enseignante qui devra convenir d'une proposition de grille-matières, en lien avec le projet éducatif, la réussite de l'élève, l'organisation et les besoins du milieu scolaire.

La direction présente la proposition de grille-matière au conseil d'établissement (CÉ) de l'école qui a comme fonction de l'approuver. Ce processus est annuel.

Monsieur Eric Racine ajoute, en réponse à Monsieur Joël Mailloux qui a émis ses commentaires au point 5. *Auditions de contribuables et de délégations* de la présente séance, que la commission scolaire avait convenu de donner les directives nécessaires aux écoles pour tenter de faire allouer jusqu'à 80% des heures suggérées par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES). Il réitère que c'est sur une proposition de l'équipe-école que le conseil d'établissement (CÉ) doit convenir de la grille-matière et que c'est avec les enseignants qu'il faut s'entendre sur la répartition du temps, initialement.

Par ailleurs, il ajoute que le sujet concernant les achats regroupés suscite beaucoup de questions. Il démontre les avantages de l'application de cette politique en présentant un tableau.

Il poursuit en exprimant ses remerciements à la présidente du syndicat de Confédération des syndicats nationaux (CSN) technique qui, après des discussions avec les ressources humaines, a accepté le règlement de 29 griefs soit plus de 40% des griefs en cours.

Enfin, Monsieur Eric Racine conclut en informant les commissaires qu'il a assisté à l'événement compétitif Destination Imagination. Il souligne la belle représentation de notre Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

7.2 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

19CC1617-084

7.2.1 MODIFICATIONS DE LA VENTILATION AUX SECTEURS A ET H – CENTRE RÉGIONAL INTÉGRÉ DE FORMATION

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT le besoin de modifier la ventilation de certains secteurs ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » 13-14 et 14-15 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront le 27 juin 2017 et se termineront le 15 août 2017 ;

Il est proposé Monsieur Marc Gagnon par appuyé par Madame Maryline Lafrance :

D'OCTROYER à l'entrepreneur Construction et rénovation Jérémie Houle Inc. de Sherbrooke, le contrat de construction au montant avant taxes de 425 700 \$, pour la modification de la ventilation aux secteurs A et H au Centre Régional Intégré de Formation.

Adopté à l'unanimité

19CC1617-085

7.2.2 REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES À VAPEUR ET DES CHAUFFE-EAUX – ÉCOLE MASSEY-VANIER ET MASSEY-VANIER HIGH SCHOOL

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer des chaudières et des chauffe-eaux ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » 13-14 et 15-16 ;

CONSIDÉRANT la répartition budgétaire des commissions scolaires Val-des-Cerfs et Eastern Township (50%-50%) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront le 27 juin 2017 et se termineront le 15 août 2017 ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux appuyé par Monsieur Serge Poirier :

D'OCTROYER à l'entrepreneur Plomberie Goyer de Cowansville, le contrat de construction au montant avant taxes de 416 000 \$, pour le remplacement des chaudières à vapeur et des chauffe-eaux à l'école Massey-Vanier et Massey-Vanier High School.

Adopté à l'unanimité

19CCI617-086

7.2.3 VERRIÈRE NORD-OUEST – ÉCOLE SECONDAIRE L'ENVOLÉE

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT le besoin de reconstruire la verrière nord-ouest ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » 15-16 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront le 27 juin 2017 et se termineront le 15 août 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Suzie Lambert :

D'OCTROYER à l'entrepreneur Construction et rénovation Jérémie Houle Inc. de Sherbrooke, le contrat de construction au montant avant taxes de 316 700 \$, pour la verrière nord-ouest à l'école secondaire l'Envolée.

Adopté à l'unanimité

7.3 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATIONS ET FONCTIONS DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

19CCI617-087

7.3.1 COMITÉ DE SÉLECTION – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT le besoin de fournir un programme d'aide pour l'ensemble des employés de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les comités de sélection;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'AUTORISER la formation d'un comité de sélection pour l'octroi du contrat comme suit :

- Deux (2) représentants de la commission scolaire
- Un (1) représentant externe
- Secrétaire du comité

Adopté à l'unanimité.

19CCI617-088

7.3.2 COMITÉ DE SÉLECTION – ŒUVRE D'ART (GYMNASE)

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un gymnase double à l'école Saint-Romuald (Farnham) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer une œuvre d'art à ce projet conformément à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT les exigences de cette Politique en lien avec la constitution d'un comité de sélection d'une œuvre d'art;

